



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19  
Pouvoirs : 10  
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT  
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN  
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER  
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°08

Rapporteur : Dominique CHALLOT

#### OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DETR-DSIL-FONDS VERT)

Dans le cadre de l'obligation liée au décret tertiaire, la commune de Naintré souhaite débiter les travaux d'isolation thermique de ses bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup>. C'est le cas pour l'école Anne Frank. Les deux ailes de l'école Anne Frank datent du début des années 1980, les performances énergétiques de ces bâtiments nécessitent donc d'être améliorées.

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations et fonds.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements, ce qui inclut la rénovation des bâtiments scolaires.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires. Plusieurs catégories d'opérations sont éligibles, notamment celles qui concernent la rénovation des bâtiments scolaires.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Le fonds vert permet notamment de financer la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

A ce titre, la commune de Naintré souhaite **bénéficier du soutien de l'état au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement pour effectuer des travaux de rénovation au sein de l'école Anne Frank.**

Le projet global de rénovation énergétique est programmé sur 3 années.

Les travaux envisagés consisteront notamment en 2023 pour un montant hors taxes de **385 494.59€** :

- Bureau d'études (ASCAUDIT)
- Isolation extérieure des murs de l'aile Nord
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre des dotations et fonds de soutien à l'investissement.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR/DSIL/FONDS VERT), 45.2406% soit :	174 400,00 €
-Subvention Fonds de Concours 2022, 9.8558% soit :	37 993.61 €
-Subvention Fonds de Concours 2023, 9.8558% soit :	37 993.61€
-Subvention Syndicat Energie Vienne, 15.0197% soit	57 900.00 €
Fonds propres, 20.0281% soit :	77 207.37 €
<b>Total</b>	<b>385 494.59 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État pour les travaux 2023.

**Considérant** la nécessité d'engager les travaux de rénovation de l'école Anne Frank,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,  
**Considérant** que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre des dotations et fonds de soutien à l'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'état dans le cadre des dotations et fonds de soutien à l'investissement;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

<b>VOTE</b>
<b>UNANIMITÉ</b>

<p>Dominique CHALLOT, secrétaire de séance</p>  <p>Christian MICHAUD, Maire de Naintré peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</p> <p>le 24 JAN. 2023</p> 
---